

OPTIBENT-1056

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : OPTIBENT-1056

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA LLC
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086
Visitez notre site Web : www.byk.com
Adresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1
703-527-3887

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Additif rhéologique
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Cancérogénicité : Catégorie 1A

Toxicité spécifique pour
certains organes cibles -
exposition répétée : Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H350 Peut provoquer le cancer.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les
précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/
vapeurs/ aérosols.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Intervention:
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
consulter un médecin.

OPTIBENT-1056

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
Nature chimique : Phyllosilicate modifié / activé
Composants dangereux

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
La silice cristalline (quartz)	14808-60-7	>= 0.1 - < 1

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Laver à grande eau immédiatement pendant au moins 20 min.
Appeler un médecin immédiatement.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Ne PAS faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'information disponible.

OPTIBENT-1056

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | | |
|--|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO ₂) |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Pas d'information disponible. |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Peut libérer des gaz toxiques, irritants et/ou corrosifs. |
| Information supplémentaire | : | Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. |
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | Les vêtements de protection contre les incendies structurels offrent une protection limitée dans les situations d'incendie seulement
Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. |

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- | | | |
|---|---|--|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : | Éviter la formation de poussière.
Ne pas toucher ou marcher à travers le déversement |
| | : | Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Empêchez le matériel renversé d'entrer dans la terra, l'eau et/ou l'air en employant des méthodes appropriées de retenue.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. |
| Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | : | Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13).
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |

OPTIBENT-1056

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éviter la formation de particules respirables.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Défense de fumer.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Matières à éviter : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
La silice cristalline (quartz)	14808-60-7	TWA (respirable)	10 mg/m3 / %SiO ₂ +2	OSHA Z-3
La silice cristalline (quartz)		TWA (respirable)	250 mppcf / %SiO ₂ +5	OSHA Z-3
La silice cristalline (quartz)		TWA (fraction de poussière respirable)	0.1 mg/m3	OSHA P0
La silice cristalline (quartz)		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH
La silice cristalline (quartz)		TWA (Poussière respirable)	0.05 mg/m3 (Silice)	NIOSH REL
La silice cristalline (quartz)		TWA (Poussière respirable)	0.05 mg/m3	OSHA Z-1
La silice cristalline (quartz)		PEL (<** Phrase	0.05 mg/m3	OSHA CARC

OPTIBENT-1056

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

		language not available: [FR] CUST - TD-142996 **>)		
--	--	--	--	--

Autres limites d'exposition professionnelle

Description	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
inert or nuisance dust	TWA	50Millions de particules par pied cube total dust	OSHA Z-3
	TWA	15 mg/m3 total dust	OSHA Z-3
	TWA	5 mg/m3 respirable fraction	OSHA Z-3
	TWA	15Millions de particules par pied cube respirable fraction	OSHA Z-3

Mesures d'ordre technique

: Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source. Contrôles techniques et / ou pratiques de travail devraient être mis en œuvre pour maintenir l'exposition à la silice cristalline respirable en dessous de la limite d'exposition.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsque ce produit est utilisé à températures élevées, porter un respirateur avec un filtre pour les vapeurs (voir section 8). S'il y a risque de surexposition, portez un respirateur approprié à l'état de la matière (brouillard / vapeur / aérosol / particules) et approuvé NIOSH et bien ajusté conformément à la réglementation applicable

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m3 le masque anti-poussière est recommandé.

Protection des mains
Matériel

: Gants de protection

Remarques

: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux

: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Porter un appareil de protection des yeux / du visage s'il y a un risque de contact direct des vapeurs / brouillards / poussières / aérosols / liquides avec les yeux ou le visage.

OPTIBENT-1056

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Protection de la peau et du corps	: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale Tenue de protection étanche à la poussière Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: poudre
Couleur	: blanc cassé
Odeur	: inodore
pH	: 9.6, Concentration: 2 % (73 °F (23 °C)) Méthode: measured
Point/ intervalle de fusion	: Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: ne s'enflamme pas
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative/Densité spécifique	: Donnée non disponible
Taille des particules	: Donnée non disponible
Densité	: Donnée non disponible
Masse volumique apparente	: 600 - 900 kg/m3
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: légèrement soluble

OPTIBENT-1056

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Donnée non disponible
Température d'inflammation : Donnée non disponible

Température d'auto-
inflammation : Non applicable
Décomposition thermique : Non applicable

Viscosité
Viscosité, dynamique : Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non classé comme danger de réactivité.
Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.

Donnée non disponible

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Donnée non disponible

Conditions à éviter : Donnée non disponible
Matières incompatibles : Aucun(e) à notre connaissance.
Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Donnée non disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

OPTIBENT-1056

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité**IARC**

Group 1: Cancérogène pour l'Homme

La silice cristalline (quartz)

14808-60-7

OSHA

OSHA a spécifiquement réglementé la cancérogénicité

La silice cristalline (quartz)

14808-60-7

NTP

Reconnu pour être cancérogène pour l'homme.

La silice cristalline (quartz)

14808-60-7

Toxicité à dose répétée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons :

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques :

Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité**Produit:**

OPTIBENT-1056

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Réglementation 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Jeter selon accord avec les normes en vigueur aux niveaux local, fédéral et national.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

OPTIBENT-1056

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Réglementation nationale**49 CFR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]****US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)**

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans CERCLA.

SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans SARA 302.

SARA 311/312 Dangers : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

OPTIBENT-1056

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Massachusetts Right To Know

La silice cristalline (quartz)

14808-60-7

Pennsylvania Right To Know

Phyllosilicate

-

New Jersey Right To Know**U.S.: Nombre Secret** : 800963-6395**Commercial****d'Enregistrement de New
Jersey pour le produit (NJ
TSRN)****Prop. 65 de la Californie**

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris La silice cristalline (quartz), qui est/ont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, accédez à www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TSCA** : Nous certifions que tous les composants de ce produit sont énumérés sur le inventaire de TSCA ou ne sont pas sujets aux conditions d'avis par 40 CFR 720 30(h).
- Liste active de l'inventaire TSCA** : Tous les composants de ce produit sont répertoriés comme actifs et/ou sont exemptés
- DSL** : Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 05/17/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.